

## Identification du territoire et de la structure

L'étang de La Palme, sur le territoire du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (PNR), est une lagune côtière d'environ 500 hectares en partie séparée de la mer par une bande sableuse dite lido des Coussoules. En partie car le lido est traversé au sud par le grau de la Franqui, l'un des derniers graus naturels de Méditerranée, dont l'une des principales caractéristiques, au-delà des échanges avec le milieu marin, est d'être intermittent. En effet, le grau s'ouvre et se ferme au gré des conditions météorologiques.

Ces phénomènes peuvent avoir des conséquences sur les activités socio-économiques pratiquées sur le lido (char à voile) ou l'étang (pêche, activités nautiques, viticulture en bordure d'étang), ou directement sur la station balnéaire de La Franqui. C'est pourquoi, les acteurs locaux ont pu par le passé intervenir pour ouvrir le lido artificiellement.

L'étang de La Palme présente par ailleurs une richesse écologique importante, comme en témoigne sa désignation site Natura 2000 en 2008 et zone humide d'importance internationale (RAMSAR) en 2006.



## Problématique

La loi interdit les interventions artificielles sur le grau, sauf autorisation du Préfet. Depuis les années 2000, les demandes d'intervention concernent majoritairement l'ouverture du grau (une seule demande de fermeture). Ces demandes sont souvent corrélées aux activités de pleine nature littorales, dont la pratique peut être parfois compromise par des niveaux d'eau trop haut. Par ailleurs, des niveaux d'eau trop hauts peuvent aussi faire remonter le biseau salé dans les parcelles viticoles d'où le besoin d'évacuer le trop plein d'eau dans l'étang en ouvrant le grau.

Certaines interventions, réalisées sans concertation, ont pu nuire au bon fonctionnement du milieu lagunaire, en provoquant par exemple un assèchement du bassin central de l'étang avant la période estivale, comme en 2012 où l'étang a connu son étiage le plus bas suite à une ouverture artificielle incontrôlée du grau ayant engendré un vidange de l'étang juste avant la saison sèche.

## Démarche

Lors de la mise en place du DOCOB du site Natura 2000 de l'étang de La Palme, validé en 2010, une cellule de gestion a été proposée par le PNR, et mise en place en 2011 de façon concertée, pour évaluer les demandes d'autorisation d'ouverture du grau afin de perturber à minima un système lagunaire déjà artificialisé (traversé par une voie ferrée et une route).

Pour toute demande d'autorisation d'intervention sur le grau, la cellule de gestion, qui réunit les élus de Leucate et La Palme, les usagers, le PNR ainsi que les représentants de l'État,

### Sont concernés

- La pêche professionnelle.
- Les sports de glisse (kite surf/char à voile).
- L'environnement.
- La chasse.
- La viticulture.

### Chiffres clés

- 25 jours : création de la cellule de gestion et rédaction du cahier des charges.
- 3 jours agent : réunion annuelle (ajouter 5 jours pour le suivi et l'accompagnement lors d'interventions).

débat sur la demande en se reposant sur un cahier des charges. Celui-ci a été élaboré grâce à la connaissance théorique du fonctionnement de l'étang croisé au rythme des ouvertures/fermetures naturelles, des niveaux d'eau et des migrations de poissons. Il est par ailleurs validé par le comité scientifique du PNR.

La procédure mise en place depuis consiste à saisir la Préfecture (courrier officiel + photos) lorsqu'un acteur souhaite une intervention sur le grau.

L'objectif de la réunion de cette cellule « de crise », qui se réunit dans la semaine suivant la réception de la demande, est d'examiner collectivement la demande d'ouverture du grau, de recueillir les avis de chacun et de permettre la tenue d'un débat éclairé entre les acteurs concernés.

L'État, qui est la seule autorité à valider ou non la demande d'intervention, peut dans cette situation émettre une réponse qui repose sur les débats de la cellule de gestion mais aussi sur un argumentaire scientifique.



Cahier des charges pour une gestion concertée du grau de l'étang de La Palme (dit grau de La Franqui)



Couverture du cahier des charges de la cellule de gestion concertée du grau de La Palme

## Retour d'expérience

### De la part de la structure

Le PNR, à travers l'évolution des usages (salins actifs depuis 2014) et des connaissances scientifiques, est en mesure de faire évoluer son cahier des charges. Ainsi, différents scénarios ont pu être ajoutés au projet initial comme le risque d'inondation du village de La Palme.

### De la part des collaborateurs

Les membres de la cellule de gestion trouvent rarement un avis consensuel mais ces derniers se rendent disponibles à chaque réunion.

Les services de l'État, quant à eux, ont dorénavant un argumentaire solide pour autoriser, ou non, les demandes d'ouverture du grau.

### La méthodologie est-elle exportable/répliquable ?

Tous les avis rendus sont objectifs puisqu'ils se basent sur des faits scientifiques concrets et il n'y a donc pas de remise en cause de la part des acteurs locaux. Il est donc important, pour reproduire cette méthodologie, de faire intervenir des scientifiques dans le processus et de mettre en place des suivis. Sur l'étang de Pissevaches, qui présente lui aussi un grau intermittent, une charte d'ouverture au niveau de la côte a été élaborée mais avec moins de critères que celui du PNR (niveau des eaux seulement).

## Gouvernance locale

Le PNR est en charge de l'animation de la cellule de gestion regroupant les deux communes de Leucate et La Palme, les représentants des usagers de l'étang et les représentants de l'État. En l'absence de réunions d'urgence, la cellule de gestion est réunie une fois par an, pour faire le bilan de l'année écoulée.

### Référence / contact

Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée  
tél : 04 68 42 23 70

## PAROLE D'ACTEUR

« Mon retour d'expérience concernant l'action de la cellule de gestion est très positif. Avant, c'était l'anarchie. On ouvrait ou fermait le grau suivant les desiderata de chacun. Ces actions étant bien souvent imputées aux mauvaises personnes.

Maintenant c'est clair et les décisions collégiales sont argumentées. Cela nous a permis d'établir un début de règle concernant l'ouverture du grau en fonction des phénomènes naturels observés et des périodes.

Maintenant est-ce que l'on doit aller plus loin ? C'est-à-dire mener une réflexion sur l'amélioration des écoulements des eaux de la lagune de la Palme vers les Coussoules (et inversement). Ce serait peut-être une évolution pour cette cellule qui a le mérite d'exister et une reconnaissance également. »

Christophe Blanc,  
Directeur de l'association  
« Cercle de voile du Cap Leucate »